

AVIS DE CONCESSION

Section I : Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Communauté d'Agglomération Grand Verdun, 11 rue du Président Poincaré,
55100 Verdun

Code NUTS : FRF32

Point(s) de contact : Service juridique

Téléphone : (+33) 3 29 83 44 22, Courriel : grp-juridique@grandverdun.fr, Fax : (+33) 3 29 83 44 04

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.verdun.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://webmarche.adullact.org>

GRANDVERDUN
Agglomération

I.3) Communication

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://webmarche.adullact.org>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Délégation du service public de transport de personnes

II.1.2) Code CPV principal : 60112000

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte :

Le présent avis concerne l'attribution d'une délégation de service public passée en application de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016, du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 et des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le contrat a pour objet de confier l'exploitation de services de transport de personnes organisés par la Communauté d'agglomération du Grand Verdun. L'activité déléguée comprend des services de transport urbain, de transport scolaire et de transport à la demande.

II.1.5) Valeur totale estimée : 12 621 800 € HT

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) Description

II.2.3) Lieu d'exécution : ressort territorial de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun.

II.2.4) Description des prestations :

Le délégataire devra gérer et exploiter des services de transport organisés par la Communauté d'agglomération du Grand Verdun, avec pour missions principales :

- de fournir les véhicules de transport en commun et l'atelier-dépôt nécessaires à l'exploitation ;
- d'exploiter et de gérer les services de transport à l'aide d'une société dédiée ;
- d'offrir un accueil dans l'agence commerciale de la gare routière ;
- d'assumer la gestion du personnel affecté et la responsabilité des opérations de transports ;
- de veiller au bon état de fonctionnement des biens nécessaires à l'exploitation ;
- de rendre compte à l'autorité organisatrice des conditions d'exploitation, de la qualité du service rendu et de l'équilibre financier de l'exploitation
- de répondre à toute demande de l'autorité délégante formulée dans le cadre de son droit d'audit.

L'autorité organisatrice prévoit des prestations optionnelles qu'elle se réserve le droit d'affermir ou non au cours de l'exécution du contrat, sans indemnité pour le délégataire en cas d'affermissement tardif ou en cas de non affermissement. Ces prestations optionnelles, auxquelles le candidat devra répondre dans son offre porteront sur :

- le recours à des autocars pour exploiter certains services scolaires ;
- l'exploitation des services à titre principal scolaire transférés par la Région ;
- la desserte des quartiers autour de l'Avenue du Commandant Raynal et autour de l'Avenue de Champagne.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée à l'offre la mieux classée sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

II.2.6) Valeur estimée : 12 621 800 € HT

II.2.7) Durée de la concession : 71 mois

Début : 1^{er} septembre 2019 – Fin : 31 août 2025

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

Au 31 décembre 2017, le réseau de transport se compose de 4 lignes urbaines, d'1 service de transport à la demande, de 6 lignes de transport à titre principal scolaire et d'1 service de navettes événementielles.

La société exploitant actuellement le réseau dédie 13 conducteurs et 1 responsable d'agence au réseau de transport du Grand

Verdun. Elle exploite 8 autobus.

En 2017, 327.150 kms ont été parcourus et 575.560 voyages effectués. Le montant des charges d'exploitation était de 1.611.768 € pour 169.660 € de recettes commerciales.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Dans son dossier de candidature, le candidat doit obligatoirement fournir :

- une lettre de candidature présentant le candidat (nom ou dénomination, adresse du siège social, date de création, montant et composition du capital, liste des principaux actionnaires) et l'objet de la candidature, signée d'une personne habilitée ;
- un justificatif datant de moins de 6 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait K bis) ou tout document équivalent. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'1 an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- déclaration sur l'honneur du candidat attestant :
 - qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de participation à la procédure prévue à l'article 39 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 ;
 - que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts ;
 - qu'il est en règle au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (articles L. 5212-1 et suivants du Code du travail).
- certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant du respect des obligations fiscales et sociales ;
- une copie de l'inscription au registre des transporteurs, donnant droit à l'exercice de la profession de transporteur public routier de voyageurs ou équivalent ;
- attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle.

III.1.2) Capacité économique et financière

Dans son dossier de candidature, le candidat fournira :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles objet de la concession, réalisées au cours de 3 derniers exercices ;
- ses comptes sociaux complets pour les trois derniers exercices ;
- les comptes sociaux complets de sa société mère, le cas échéant ;
- les comptes consolidés complets du groupe auquel il appartient pour les trois derniers exercices, le cas échéant.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Dans son dossier de candidature, le candidat fournira :

- une déclaration concernant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de 3 ans ;
- un mémoire présentant les capacités techniques du candidat comprenant ses références acquises dans le domaine objet de la délégation de service public, ou dans un domaine comparable, et/ou toutes autres références ou éléments susceptibles de démontrer son aptitude à candidater à la délégation de service public objet du présent avis et à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

Le délégataire devra se rémunérer directement auprès des usagers suivant les tarifs qui seront fixés dans la convention et dont les modalités d'évolution seront précisées.

Une contribution financière forfaitaire, dont les modalités seront précisées dans les documents de la consultation, sera versée par la Communauté d'agglomération, en contrepartie des sujétions de service public imposées.

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures : Mardi 8 janvier 2019 12h.

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisé(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

L'ensemble des échanges inhérents à la procédure de passation se dérouleront via la plateforme <https://webmarche.adullact.org>.

VI.3) Informations complémentaires

La présente consultation est passée selon une procédure dite « simplifiée » en application de l'article 10, 2°, b du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Les dossiers de candidature seront transmis par voie dématérialisée sur le profil acheteur de l'autorité délégante (<https://webmarche.adullact.org>).

Avant l'examen des candidatures, tous les candidats dont le dossier serait incomplet pourront se voir demander, dans des conditions identiques, de le compléter.

Les dossiers de candidature seront examinées conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2016-65 et l'article 21-I et 23 du décret n° 2016-86. Puis la commission de délégation de service public établira la liste des candidats admis à présenter une offre au regard de leurs garanties professionnelles et financières, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers devant le service public conformément à l'article L. 1411-5-I du CGCT.

Les candidats admis à présenter une offre seront destinataires d'un dossier de consultation comportant notamment un règlement de la consultation précisant la date de remise des offres, les critères d'appréciation des offres ainsi que le document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à effectuer et les conditions de tarification du service.

Les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat dans les conditions du décret n° 2016-85. En cas d'attribution de la convention à un groupement, la Communauté d'agglomération exigera que le groupement revête la forme d'un groupement solidaire pour assurer la bonne exécution de la convention.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nancy, 5 place Carrière, 54000 Nancy, France.

Téléphone : (+33) 3 83 17 43 43, Fax : (+33) 3 83 17 43 50

Adresse internet : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel à introduire avant la conclusion du contrat dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA). Référé contractuel à compter de la signature du contrat conformément aux articles L. 551-13 et suivants du CJA dans les délais mentionnés à l'article R. 551-7 du CJA. Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (CE 4 avril 2014, dépt Tarn et Garonne, req. 358994).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif de Nancy, 5 place Carrière, 54000 Nancy, France.

Téléphone : (+33) 3 83 17 43 43, Fax : (+33) 3 83 17 43 50

Adresse internet : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 20 novembre 2018
